

Les « leçons » de « l’instruction en famille »

Comme on ne le sait pas toujours, en France, ce n’est pas l’école – ni, donc, la scolarisation – qui est obligatoire jusqu’à seize ans, mais bien « l’instruction ». Il y a donc, à peu près, aujourd’hui 30 000 enfants de 6 à 16 ans qui ne vont pas à l’école. Dans l’immense majorité des cas, cela n’est pas un choix et les enfants reçoivent un enseignement par correspondance car ils sont dans l’impossibilité de se rendre à l’école pour des raisons de handicap, de maladie, voire d’éloignement temporaire, en raison d’un séjour à l’étranger, par exemple. Mais il y a environ 3 300 enfants dont les parents ont choisi délibérément « l’instruction en famille ». Ils ont effectué une déclaration officielle dans ce sens et sont soumis au contrôle de l’État : un inspecteur s’entretient chaque année avec la famille, vérifie que l’instruction est bien dispensée régulièrement et qu’elle correspond au « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » adopté par le législateur. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis dans le cadre de ce que l’on nomme le *homeschooling* – et qui concerne officiellement 3, 4 % des enfants –, les parents français qui pratiquent « l’instruction en famille » ne peuvent se regrouper afin d’embaucher un précepteur qui réunirait plusieurs enfants pour leur enseigner les disciplines scolaires : cela serait considéré comme une ouverture d’école privée déguisée et sans autorisation. En revanche, ils peuvent constituer – et constituent – des réseaux d’échanges et d’entraide, en particulier pour la pratique d’activités sportives ou culturelles...

Il y a quelques mois, la ministre de l’Éducation nationale a fait voter un durcissement de la législation, soumettant les enfants instruits en famille à une vérification de leur progression matière par matière et cycle par cycle, accroissant les pouvoirs de contrôle de l’Éducation nationale. Quoique la ministre ait justifié ces évolutions par un souci de « protection des enfants », de respect du « droit à l’éducation » et de lutte contre de possibles dérives sectaires, le Conseil constitutionnel a censuré ces nouvelles dispositions au nom de la « liberté d’éducation ».

Les choses pourraient en rester là et, la situation ne concernant qu’un tout petit nombre d’enfants de familles globalement favorisées, se stabiliser sans soulever le moindre problème. Gageons qu’il n’en sera rien ! D’abord parce que les associations de parents qui défendent « l’instruction en famille » sont particulièrement actives et que leur conception est promue par des films ou des auteurs à succès¹. Ensuite, parce que le chiffre modeste du nombre d’enfants concernés ne rend pas compte d’une aspiration beaucoup plus large et d’un vrai courant de sympathie à l’égard de ceux et celles qui ont le courage de « déscolariser » leur fils ou leur fille et de les instruire eux-mêmes. C’est que le discours sur l’instruction en famille peut séduire : il affirme que « nos enfants ne sont pas des machines que l’on programme » et que l’école pratique un « formatage

¹ Les films *Etre et devenir* ou *Alphabet* font l’objet d’une diffusion militante qui est loin d’être négligeable et le livre d’André Stern, *Et je ne suis jamais allé à l’école...* (Actes-Sud, 2011) est un beau succès de librairie.

insupportable » ; il souligne que la « curiosité naturelle » des enfants est entravée par l'institution scolaire qui écarte ou marginalise la démarche de découverte libre aussi bien que l'éducation artistique, essentielle, pourtant, à « l'épanouissement » de chacune et chacun ; il explique que les apprentissages fondamentaux s'effectuent bien plus efficacement quand ils s'inscrivent dans le prolongement des activités familiales quotidiennes, au sein d'un « écosystème » respectueux du rythme et de la personnalité de chacun. Et à ceux qui rétorquent que l'instruction en famille enferme l'enfant dans ce qui peut devenir un ghetto, le coupant de ses pairs et des autres milieux sociaux, il répond que l'Éducation nationale n'a pas de leçon à donner en matière de ghettoïsation, pas plus qu'elle ne peut se vanter de faire découvrir à ses élèves les exigences d'authentiques collectifs conjuguant le respect des différences et la construction du « commun »...

C'est qu'en réalité, l'instruction en famille se développe grâce à un « effet ciseau ». D'un côté, la montée d'une crise générale de confiance à l'égard des institutions et le désir des parents, non seulement, de savoir ce qui se passe à l'école, mais aussi de peser sur la pédagogie, voire de choisir l'établissement, la classe et les enseignants de leurs enfants : à cet égard, l'instruction en famille n'est que « la pointe la plus avancée » d'un comportement largement répandu et souvent dénoncé sous le nom de « consumérisme scolaire »². D'un autre côté, la résistance de l'institution scolaire à l'innovation pédagogique et la persistance d'une « forme scolaire » où il demeure difficile – et quand même relativement exceptionnel – de mobiliser les élèves sur des projets collectifs, d'encourager l'entraide entre eux, d'offrir une éducation artistique de haut niveau à tous, de maintenir le lien avec la nature, etc.

Face à cela, bien sûr, il y a le discours traditionnel en France, de Jules Ferry à Alain³, sur le caractère bénéfique pour l'enfant de la rupture entre la famille et l'école : à travers l'école, en effet, l'enfant peut accéder à un rapport moins affectif au monde, il peut découvrir le caractère fécond des contraintes sociales, accéder à des savoirs qui, étant les mêmes pour toutes et tous, l'unissent aux autres ; il peut aussi se dégager de toutes les formes d'emprise par une prise de distance salutaire avec son milieu... Toutes choses convaincantes sur le principe, mais qui « tombent à plat » dès lors que les pratiques scolaires restent prisonnières d'un formalisme où la normalisation l'emporte sur l'apprentissage de la responsabilité et de la liberté dans de vrais collectifs.

Certes l'Éducation nationale progresse. Certes, de nombreux enseignants s'efforcent d'y faire vivre au quotidien les valeurs de la République. Mais force est de constater qu'elle n'est pas encore parvenue à convaincre tous les parents de son caractère profondément émancipateur. Dans cette situation, on doit, certes, tenter de montrer que l'école est une immense chance pour un enfant. On peut aussi s'efforcer de compliquer la vie de ceux et celles qui veulent y échapper. Mais on doit, surtout, s'employer à la transformer pour que nul n'aille chercher ailleurs l'instruction qu'elle est censée dispenser.

Philippe Meirieu

² Mais, hélas, il n'est pas rare que ceux qui le dénoncent chez les autres le pratiquent eux-mêmes quand il s'agit de leurs propres enfants !

³ Cf. Alain, *Propos sur l'éducation*, PUF – Quadrige, Paris.